



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JANVIER 2022**

Date de convocation : 20 janvier 2022

**Étaient présents :**

22

Mr Eric BATTAGLIA, Mme Agnès RAFAITIN, Mr Robert POLLET, Mme Marguerite WEBER, Mr Louis LE PIERRE, Mme Geneviève MALET, Mr Christian FREMONT, Mme Sonia SARETTO, Mr Guy BARRIERE, Mr Philippe BELLEUF, Mr Michel VAN UXEN, Mme Laure KLEIN, Mr Serge SARETTO, Mme Erika SAGNELONGE, Mr Eric ROUDILLON, Mr Sébastien ZRIEM, Mme Nadia GOSMANT, Mme Sylviane SINAY, Mme Emilie GIMENO, Mr Pierre LEDUC, Mr Alain LAMBRET, Mr Yves KERSCAVEN

**Étaient absents, excusés et représentés :**

7

Mme Marie-Christine CORNEVAUX à Mme Sonia SARETTO  
Mme Cécile MEGRET à Mr Jean-Robert POLLET  
Mr Pierre-Luc PAVOINE à Mr Christian FREMONT  
Mme Dalila MEZIANE à Mr Eric BATTAGLIA  
Mme Locadie DELLOUH à Mme Marguerite WEBER  
Mme Paule SCHAAFF à Mr Alain LAMBRET  
Mme Christine LEROUX à Mr Yves KERSCAVEN

Le nombre de présents est de

22

Le nombre de votants est de

29

M. le Président constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**Président de séance :**

**Mr Eric BATTAGLIA**

**Secrétaire de séance :**

**Mr Philippe BELLEUF**

**Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 25 novembre 2021 et 6 janvier 2022.**

**Voté à l'unanimité du suffrage exprimé (29)**

**FINANCES**

**1 – Rapport des Orientations Budgétaires 2022**

Madame Agnès RAFAITIN, Rapporteur du budget présente le projet du Rapport des Orientations Budgétaires 2022 ci-annexé.



*Ville d'Ezanville*

# **RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2022**

## SOMMAIRE

Introduction	3
Rapport des Orientations Budgétaires	3
<b>1 Le contexte économique</b>	<b>3</b>
a) <i>Le contexte International et Européen</i>	3
b) <i>Le contexte National</i>	4
<b>2 La loi de finances 2022</b>	<b>4</b>
<i>Les principales mesures budgétaires et fiscales de la loi de finances pour 2022 entre autres</i>	5
<b>3 La situation financière à Ezanville</b>	<b>6</b>
a) <i>Evolution de la section de fonctionnement</i>	6
• <i>Les recettes de fonctionnement</i>	7
• <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	10
• <i>Les charges de personnel</i>	11
b) <i>Evolution de la section d'investissement</i>	12
• <i>Les recettes d'investissement</i>	13
• <i>Evolution de la capacité de désendettement</i>	14
<b>4 Les orientations budgétaires pour 2022</b>	<b>15</b>
a) <i>Section de fonctionnement</i>	16
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	16
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	17
b) <i>Section d'investissement</i>	17
<i>Les projets d'investissement</i>	17
<b>5 Conclusion</b>	<b>18</b>

## **Introduction**

### **Rapport des orientations budgétaires**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » ATR du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB présente une analyse rétrospective et les orientations de l'année à venir.

La loi « NOTRe » du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié le DOB en Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et impose dorénavant, en plus d'une analyse rétrospective de la situation financière de la collectivité, la réalisation d'une analyse prospective dans les domaines des investissements pluriannuels, de l'encours de dette et des ressources humaines.

Le ROB a été présenté en commission des finances le 18 janvier 2022.

### **1 Le contexte économique**

#### **a) Le contexte International et Européen**

Depuis l'apparition du Coronavirus en décembre 2019, l'équilibre économique mondial est toujours sous la menace des variants qui n'ont fait que s'accroître au fil de ces 2 années, et remettre en question l'économie.

Le rebond exceptionnel de l'économie mondiale en 2021 se poursuit, mais demeure inégale et sa croissance reste bien plus forte qu'anticipé il y a un an.

Les mesures de soutien extraordinaires, mise en place par les pouvoirs publics et les banques centrales ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé.

**Rapport des Orientations Budgétaires 2022**

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) prévoit une croissance vigoureuse au niveau mondial de 5.7 % en 2021 et de 4.5% en 2022. Cependant le FMI a prévenu en décembre 2021, qu'il réviserait ses prévisions – établies initialement à 4.9% pour 2022 – en raison de la 5eme vague, car l'activité sera plus faible que prévu en zone Euro, au moins au début de l'année 2022. La croissance sera en grande partie déterminée par l'évolution de la pandémie.

#### **b) Le contexte National**

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à +6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8,4% du PIB pour une prévision à 9,4% en LRFI 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4,8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021.

## **2 La Loi de Finances 2022**

La loi a été promulguée le 30 décembre 2021.

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

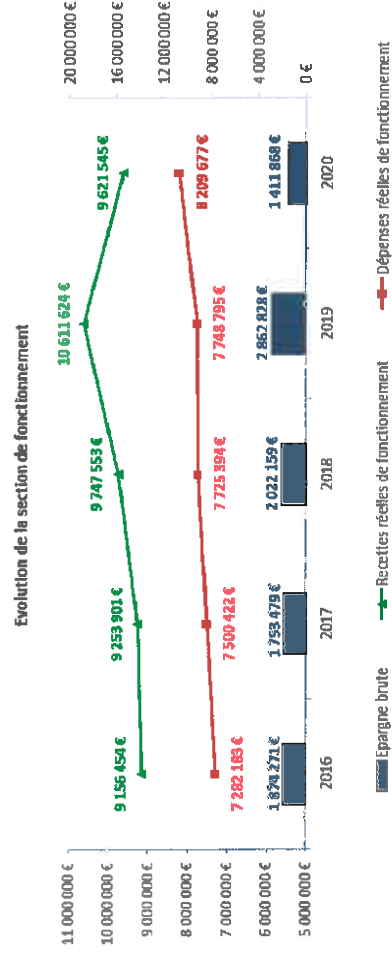
## Les principales mesures budgétaires et fiscales de La Loi de Finances pour 2022 : (entre autre)

- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
  - o Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.
- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques
  - o L'objectif de la réforme est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.
- Soutenir les collectivités locales
  - o Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
  - o Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

### 3 La situation financière à Ezanville 2016-2020

#### a) Evolution de la section de fonctionnement

EVOLUTION SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	9 156 454 €	9 253 901 €	9 747 553 €	10 611 624 €	9 621 545 €
		1,06%	5,33%	8,86%	-9,33%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 282 183 €	7 500 422 €	7 725 394 €	7 748 795 €	8 209 677 €
		3,00%	3,00%	0,30%	5,95%



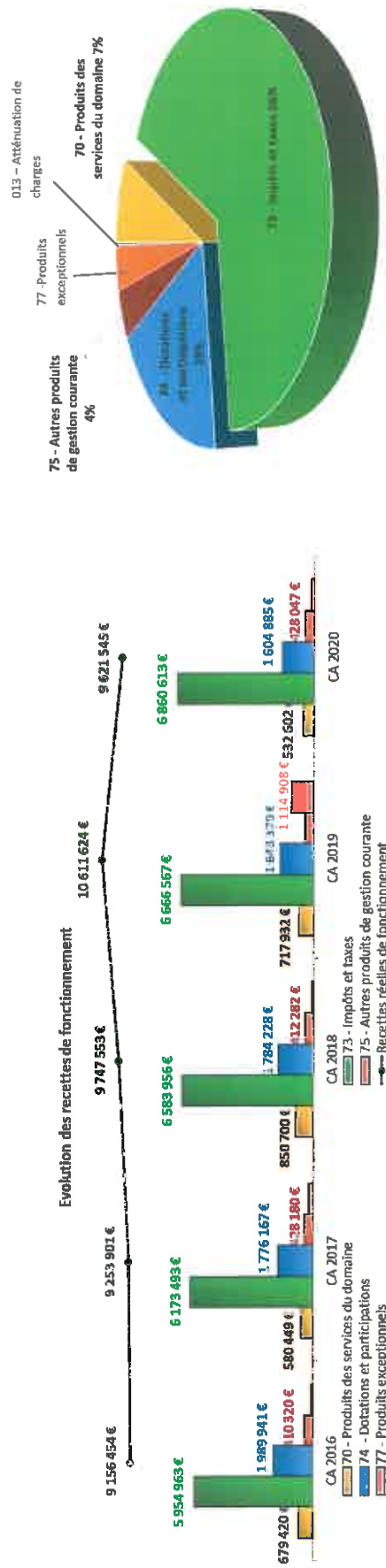
Sur la période 2016-2020 les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une croissance annuelle moyenne de 2.1% passant de 7.2M€ en 2016 à 7.7M€ en 2019. De leur côté, les recettes réelles de fonctionnement ont connu sur la même période une croissance très dynamique +5.1%. Mais cette première analyse prend en compte les recettes et dépenses exceptionnelles (avec en 2019 des produits de cession pour 1.1M€ ce qui explique la forte croissance des recettes sur l'exercice 2019) et idem en dépenses avec en 2020 le transfert de l'excédent d'exploitation du budget eau au SIAEP Nord Ecouen pour 300K€.



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### ANALYSE GENERALE

EVOLUTION RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	évolution %	9 156 454 €	9 253 901 €	9 747 553 €	10 611 624 €	9 621 545 €
70 - Produits des services du domaine	évolution %	679 420 €	580 449 €	850 700 €	717 932 €	532 602 €
73 - Impôts et taxes	évolution %	5 954 963 €	6 173 493 €	6 583 956 €	6 666 567 €	6 860 613 €
74 - Dotations et participations	évolution %	1 989 941 €	1 776 167 €	1 784 228 €	1 648 379 €	1 604 885 €
75 - Autres produits de gestion courante	évolution %	410 320 €	428 180 €	412 282 €	439 077 €	428 047 €
77 - Produits exceptionnels	évolution %	87 138 €	230 812 €	87 739 €	1 114 908 €	160 763 €
013 - Atténuation de charges	évolution %	34 353 €	64 480 €	28 369 €	24 401 €	34 275 €



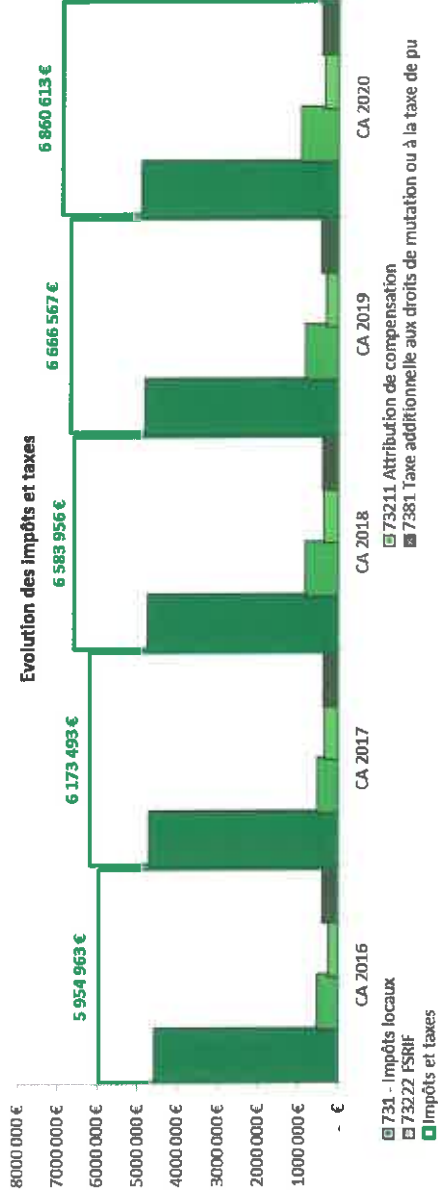
On observe sur la période 2016-2020 une croissance dynamique des recettes de fonctionnement +500K€. Le pic observé en 2019, fait suite à la vente du terrain rue FLEMMING pour 1.1M€.

Rapport des Orientations Budgétaires 2022

## Les impôts et taxes

EVOLUTION CHAPITRE 73		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Impôts et taxes</b>		<b>5 954 963 €</b>	<b>6 173 493 €</b>	<b>6 583 956 €</b>	<b>6 666 567 €</b>	<b>6 860 613 €</b>
731 - Impôts locaux	évolution n-1 %	4 566 721 €	4 700 115 €	4 747 266 €	4 818 135 €	4 900 018 €
			2,9%	1,0%	1,5%	1,7%
73211 Attribution de compensation	évolution n-1 %	515 814 €	515 814 €	827 008 €	834 382 €	937 597 €
			0,0%	60,3%	0,9%	12,4%
73222 FSRIF	évolution n-1 %	245 409 €	351 466 €	379 582 €	304 360 €	354 680 €
			43,2%	8,0%	-19,8%	16,5%
7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	évolution n-1 %	149 612 €	151 176 €	143 390 €	144 410 €	139 599 €
			1,0%	-5,2%	0,7%	-3,3%
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	évolution n-1 %	396 497 €	373 975 €	383 563 €	436 651 €	472 644 €
			-5,7%	2,6%	13,8%	-3,2%

	taux Ezanville 2019	taux moyen strate 2019
Taxe d'habitation	13,43%	15,29%
Taxe foncière sur le bâti	15,81%	20,96%
Taxe foncière sur le non-bâti	70,66%	52,45%

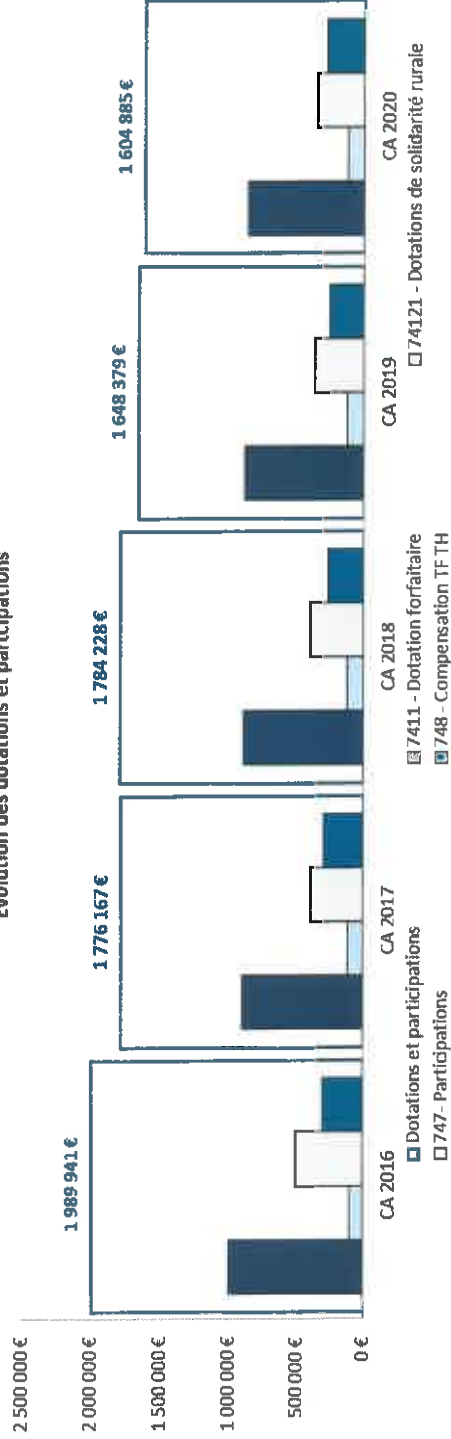


**Chapitre en forte augmentation sur la période 2016-2020, avec une augmentation des taux d'imposition en 2018 et une attribution de compensation en hausse en 2018.**

## Les dotations et participations

EVOLUTION CHAPITRE 74		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Dotations et participations</b>		<b>1 989 941 €</b>	<b>1 776 167 €</b>	<b>1 784 228 €</b>	<b>1 648 379 €</b>	<b>1 604 885 €</b>
	évolution n-1 %		-10,7%	0,5%	-7,6%	-2,6%
7411 - Dotation forfaitaire		987 741 €	888 405 €	883 747 €	874 505 €	856 522 €
	évolution n-1 %		-10,1%	-0,5%	-1,0%	-2,1%
74121 - Dotations de solidarité rurale		101 260 €	116 492 €	122 656 €	122 031 €	123 135 €
	évolution n-1 %		15,0%	5,3%	-0,5%	0,9%
747- Participations		494 486 €	382 977 €	389 944 €	363 811 €	350 811 €
	évolution n-1 %		-22,6%	1,8%	-6,7%	-3,6%
748 - Compensation TF TH		300 811 €	289 322 €	265 822 €	256 633 €	274 416 €
	évolution n-1 %		-3,8%	-8,1%	-3,5%	6,9%

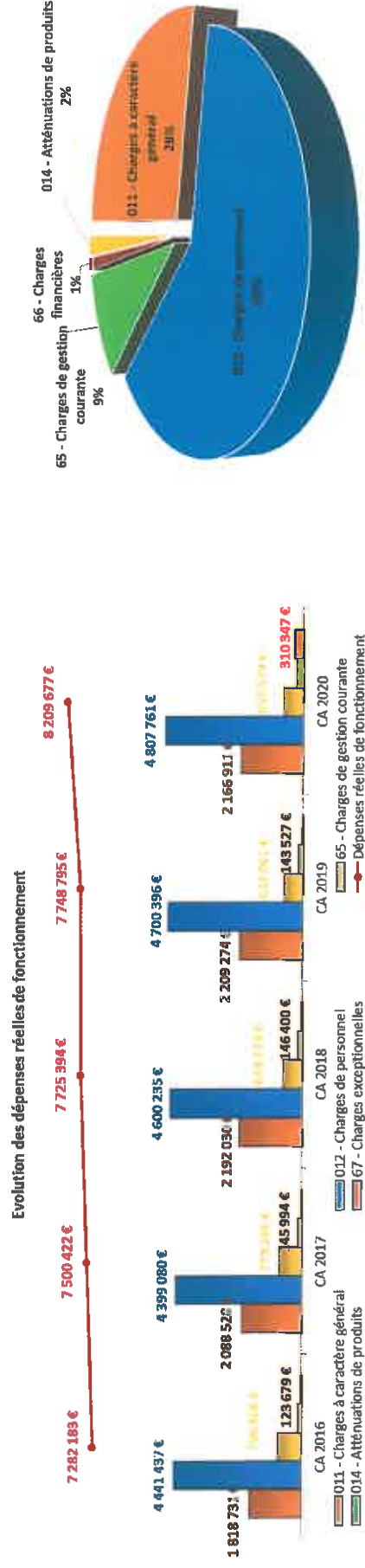
Evolution des dotations et participations



**Forte baisse des dotations sur la période 2016-2020 suite à la diminution des dotations de l'Etat. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est passée de 987K€ à 856K€, soit une baisse de 130K€ en 4 ans.**

Rapport des Orientations Budgétaires 2022

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



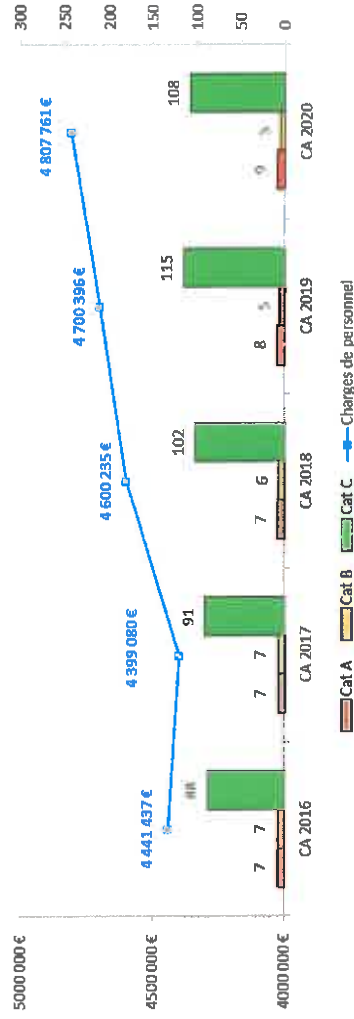
Sur la période 2016-2020 les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance dynamique, avec une forte croissance des charges à caractère général sur la période 2017 (+15%) 2018(+5%) et de la masse salariale à partir de 2018. Le pic observé en 2020 provient du transfert de l'excédent du budget eau au SIAEP Nord Ecouen. (300K€) et augmentation des charges à caractère général en 2017 (+14.8%) poussée par une forte augmentation des dépenses de fluides (214K€ en 2017 contre 140K€ en 2016) et 2018 (+4.9%).

Aussi, malgré la COVID en 2020, les dépenses sont restées stables du fait de certaines prestations de services qui ont entraînés des dépenses supplémentaires (achats de masques, nébulisation des locaux, produits d'entretien etc...) et des diminutions de prestations de services (restauration scolaire, les sorties de la MDE etc...)

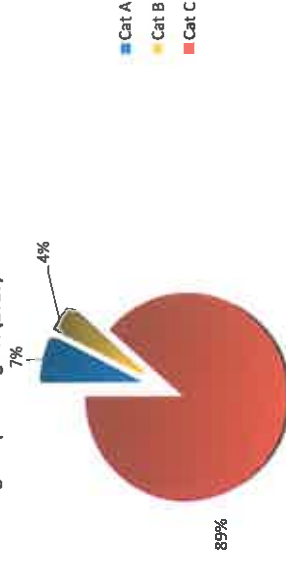
## LES CHARGES DE PERSONNEL

<b>EVOLUTION CHAPITRE 012</b>		<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>4 441 437 €</b>	<b>4 399 080 €</b>	<b>4 600 235 €</b>	<b>4 700 396 €</b>	<b>4 807 761 €</b>
		évolution n-1 %				
			-1,0%	4,6%	2,2%	2,3%
<b>Nombre d'agents (ETP)</b>	<b>102</b>	<b>105</b>	<b>115</b>	<b>128</b>	<b>122</b>	
Cat A	7	7	7	8	9	
Cat B	7	7	6	5	5	
Cat C	88	91	102	115	108	

**Evolution des dépenses de personnel**



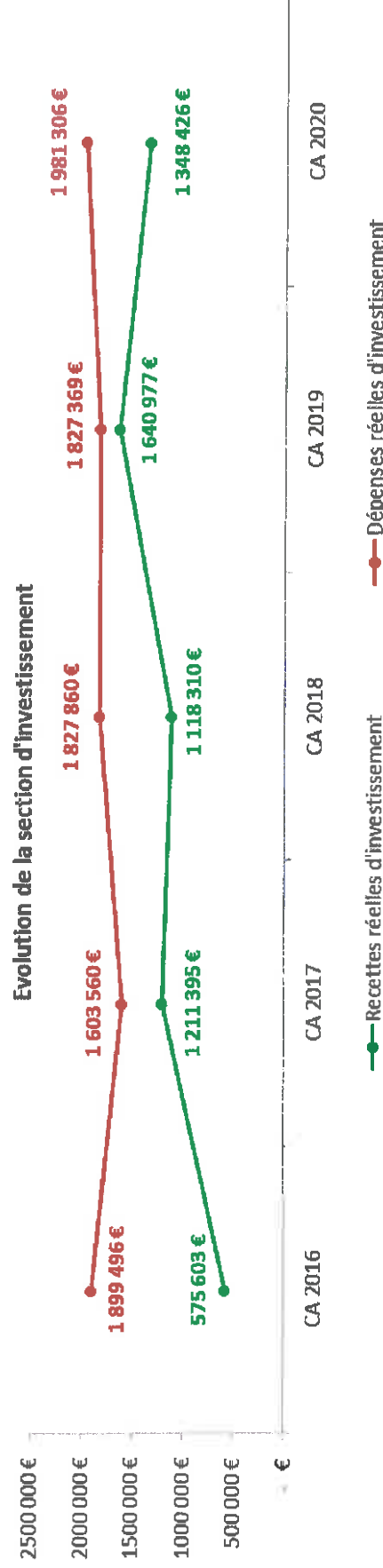
**Répartition des agents par catégorie (2020)**



**Des charges de personnel en augmentation sur la période 2016-2020, avec une augmentation du nombre d'agent. 102 agents en 2016 contre 122 en 2020.**

**b) Evolution de la section d'investissement**

EVOLUTION SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Total	Moyenne
Recettes réelles d'investissement	évolution en %	575 603 €	1 211 395 € 110,46%	1 118 310 € -7,68%	1 640 977 € 46,74%	1 348 426 € -17,83%	5 894 711 €	1 178 942 €
Dépenses réelles d'investissement	évolution en %	1 899 496 €	1 603 560 € -15,58%	1 827 860 € 13,99%	1 827 369 € -0,03%	1 981 306 € 8,42%	9 139 591 €	1 827 918 €

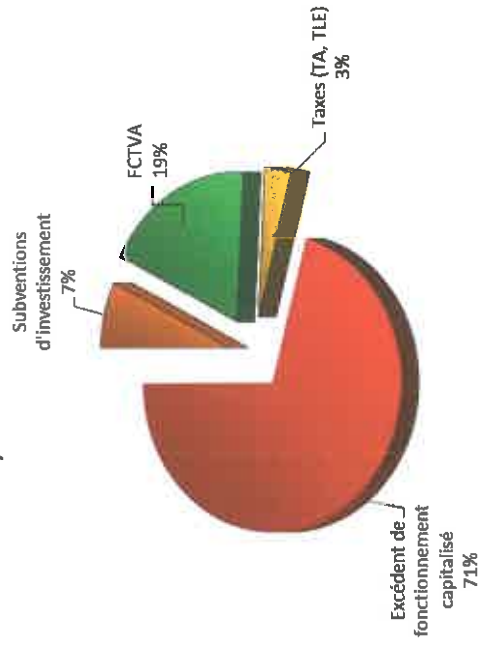


**Sur la période 2016-2020, les dépenses d'investissement ont été de 9.1M€ soit une moyenne annuelle de 1.8M€, pour 5.9M€ de recettes soit une moyenne annuelle de 1.17M€. Soit un besoin de financement sur la période de 3.2M€.**

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

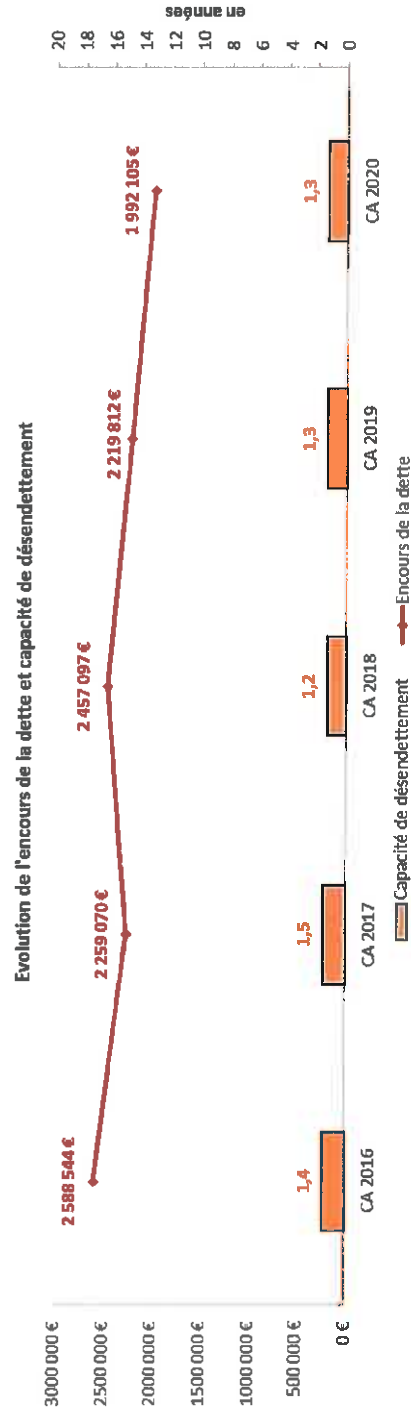
EVOLUTION PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Moyenne
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>575 603 €</b>	<b>1 211 395 €</b>	<b>1 118 310 €</b>	<b>1 640 977 €</b>	<b>1 348 426 €</b>	<b>1 178 942 €</b>
Subventions d'investissement	143 384 €	89 091 €	61 197 €	104 000 €	26 000 €	84 734 €
FCTVA	215 872 €	166 434 €	192 122 €	243 460 €	273 913 €	218 360 €
Taxes (TA, TLE)	37 717 €	40 318 €	20 182 €	71 643 €	29 954 €	39 963 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	176 029 €	915 552 €	844 109 €	1 221 874 €	1 018 558 €	835 225 €

**Répartition des recettes d'investissement  
Moyenne 2017-2020**



## EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDERTEMENT 2016-2020

CAPACITE DE DESENDERTEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Encours de la dette	2 588 544 €	2 259 070 €	2 457 097 €	2 219 812 €	1 992 105 €
Epargne brute	1 791 526 €	1 526 149 €	1 989 487 €	1 757 219 €	1 561 451 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>



**La commune possède une très bonne capacité de désendettement, et un faible encours de dette. Ce qui lui laisse de grande marge de manœuvre pour financer le programme d'investissements des années à venir.**

- L'encours de la dette est de 1 512 268 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021



#### **4 Les orientations budgétaires pour 2022**

Après avoir présenté les évolutions passées des principales données financières de la collectivité, il convient d'analyser les évolutions projetées dans le cadre de la construction du budget primitif 2022.

Les principaux arbitrages sur les budgets des directions montre la volonté de la commune de garantir les services à destination des administrés pour :

##### **Poursuivre la qualité de services à la population :**

- Contribution à la qualité du cadre éducatif en poursuivant la rénovation des équipements et des écoles.
- Développement de la communication avec les habitants via la messagerie d'Ezanville, les panneaux lumineux et le Facebook de la ville
- Lancement de la révision du PLU

##### **Garantir la sécurité des habitants :**

- Recrutement d'un policier municipal supplémentaire pour renforcer les effectifs
- Renouvellement du parc des caméras de vidéoprotection
- Poursuite des opérations tranquillité vacances durant les vacances
- Soutien à la vaccination grâce à la mise en place de centres éphémères sur la ville

##### **Améliorer la qualité du cadre de vie :**

- Poursuite des efforts en matière de fleurissement
- Maintien des moyens au service de la propreté urbaine
- Poursuite de l'entretien et de la rénovation de la voirie
- Travaux sur la réhabilitation de la ZAC d'Ezanville
- Favoriser le développement Durable (Véhicules électriques, ITE, Chaudières...)

**Assurer le développement culturel et sportif et favoriser le vivre ensemble :**

- Organisation d'événements festifs et fédérateurs
- Poursuite d'une politique jeunesse adaptée aux jeunes Ezanvillois
- Lancement des études pour la construction d'un pôle culturel
- Soutien au tissu associatif
- Accompagnement adapté des familles, des parents et des seniors
- Démarrage des activités au sein de la maison relais

**a) Section de fonctionnement**

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses seront axées sur la masse salariale qui devra être limitée au niveau du GVT (Glissement vieillesse, technicité) et de l'impact des réformes gouvernementales (GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, PPCR : Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations). Le chapitre des charges de personnel augmentera au vu de ces éléments, par la mise en place du CIA (Complément Indemnitaires annuel) devrait se concrétiser en 2022 et l'organisation de deux scrutins.

De ce fait, les dépenses des charges à caractère général devront être maîtrisées et n'inscrire aucune augmentation pour compenser cette augmentation de la masse salariale.

Il est tout de même à souligner que les charges de gestion courante seront impactées par la hausse liée à la revalorisation des marchés (chauffage, eau, gaz, électricité....)

Les autres charges et subventions aux associations et au CCAS (Centre Communal d'Action Social) devraient rester stables.

- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement évolueront de la manière suivante :

Fiscalité : aucune augmentation des taxes n'est envisagée par la municipalité. L'augmentation ne sera basée que sur la revalorisation des bases fiscales.

DGF : elle devrait rester stable par rapport à 2021. Une baisse serait liée aux variables d'ajustements en cours d'année.

En ce qui concerne les produits de services, ils seront à moduler en fonction de la crise du COVID.

b) Section d'investissement

Les projets prioritaires pour l'année 2022, et sans préjudice des propositions non inscrites au programme de l'équipe municipale à ce jour, sont les suivants :

- Ravalement ITE de l'école Pierre et Marie Curie
- Ravalement ITE de l'école Camus Anglade
- Ravalement ITE de l'école Le Village
- Poursuite des travaux de restauration de l'église
- Projet de la construction d'un Pôle Culturel (Réalisation des études)
- Renouvellement du parc informatique et des besoins majeurs en termes de technicité
- Entretien des bâtiments communaux et notamment du patrimoine scolaire et sportif
- Travaux ravalement de façade + toiture copropriété « Rue Anglade »

La capacité d'investissement 2022 s'élève environ 3 500 000 €.

## 5 Conclusion

La situation financière de la commune restant très saine, il est envisageable d'avoir recours à l'emprunt sur les prochaines années, pour la réalisation des projets programmés sur la durée du mandat.

- Construction du Pôle Culturel
- Participation à l'aménagement de la ZAC
- Aménagement du Pôle gare

L'année 2022, sera une année pour la réflexion et la préparation de ces projets.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent Rapport des Orientations Budgétaires pour le budget Primitif de l'année 2022.**

### **SERVICES TECHNIQUES**

**2 – Signature d'une convention relative aux modalités de gestion partagée des équipements d'un carrefour à feux, RD370/ rue de Condé, dans le cadre de l'opération de sécurisation d'un passage piéton, à Ezanville (Commune d'Ezanville/Département du Val d'Oise)**

Dans le cadre du projet de sécurisation du passage piéton, RD 370 / rue de Condé, sur le territoire de la commune d'EZANVILLE, des travaux d'aménagement et de création d'un carrefour à feux seront effectués en 2021 / 2022, par le Département.

La présente convention a pour objet de préciser, les modalités de prise en charge, par la commune d'EZANVILLE et le Département, de la gestion et de la maintenance des équipements statiques et dynamiques du carrefour à feux, RD 370 / rue de Condé, sur le territoire de la commune d'EZANVILLE.

**A compter de la date de notification de la présente convention, la gestion partagée des équipements de ce carrefour sera la suivante :**

- La Commune d'EZANVILLE assurera la gestion des équipements statiques, soit :
  - La maintenance de l'ensemble des matériels statiques, c'est-à-dire leur maintien dans l'état de fonctionnement prévu initialement ;
  - Le renouvellement des matériels statiques devenus trop usés pour être réparés, hors d'usage après accident, ou non-conformes aux réglementations en vigueur ;
  - La prise en charge de la modernisation des équipements dynamiques incompatibles et à ne pas implanter dans l'armoire de lampe de charge ;
  - Les frais de consommation d'énergie électrique de l'ensemble des matériels statiques et dynamiques (courants faibles).
  
- Le département du VAL D'OISE assurera quant à lui la gestion des équipements dynamiques des contrôleurs de carrefour, soit :
  - La maintenance préventive et curative des matériels dynamiques permettant de garantir la pérennité des réglages et le bon déroulement des diagrammes de fonctionnement des plans de feux prévus lors de l'exploitation ;
  - Le renouvellement des matériels endommagés par usure ou accidents, devenus impropres au traitement de nouvelles conditions de circulation ou de nouvelles stratégies, en particulier pour la prise en compte des transports en commun ;
  - La prise en charge des frais liés à la mise en compatibilité des contrôleurs de carrefours à l'occasion des travaux de modernisation des matériels de signalisation tricolore engagés par la commune, ainsi que les frais de remise en état des boucles de détection suite à des travaux départementaux sur la chaussée.

La présente convention est sans limite de durée et a pour seule incidence financière à la charge de la Commune, l'ouverture du point de comptage à hauteur de 1 166,40 HT.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'Approuver les termes du projet de convention annexée à la présente délibération ;
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du projet de convention annexée à la présente délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

### POLICE MUNICIPALE

#### **3 – Renouvellement de la convention de coordination entre la Police municipale d'Ezanville et la Gendarmerie Nationale**

La Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune d'Ezanville.

Cette convention de coordination a pour but d'organiser le travail commun de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, en attribuant à ces acteurs des places, dans le respect des choix opérés et des missions respectives de chacun.

Cette convention définit ainsi les principes généraux de coopération entre les forces de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Deux axes majeurs ressortent plus particulièrement de cette convention qui a fait l'objet d'une concertation avec les représentants des forces de sécurité de l'Etat.

Tout d'abord un diagnostic local de sécurité, compte tenu des problèmes de société actuels, a permis d'identifier les principes d'actions.

Après avoir détaillé les missions de surveillance qui incombent à la police municipale, un premier axe concerne les modalités de la coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat et notamment la nécessité d'une information mutuelle relative aux problématiques du territoire par l'organisation de réunions régulières, par des échanges oraux ainsi que par des échanges de données à partir des systèmes d'identification des biens et des personnes.

Le second axe concerne les missions que la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat pourront être amenées à effectuer conjointement, permettant ainsi de renforcer leurs actions sur le terrain.

La présente convention, établie conformément aux dispositions des articles L512-4, L512-5, L512-6 et L512-7 du Code de Sécurité Intérieure, détaille également la nature et les lieux des interventions des agents de la Police municipale.

Elle fait suite à la convention signée le 09 janvier 2019 qui s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat renforcé entre la Gendarmerie Nationale et la commune en matière de sécurité.

Aujourd'hui cette convention qui arrive à échéance doit être renouvelée pour continuer le partenariat entre la Police municipale et la Gendarmerie Nationale en le formalisant par la rédaction d'une nouvelle convention de coordination.

C'est ainsi qu'il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et d'adopter la convention de coordination entre la Police municipale d'Ezanville et la Gendarmerie Nationale.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal à l'unanimité adopte la convention de coordination entre la Police municipale d'Ezanville et la Gendarmerie Nationale, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

##### **4 – Demande d'ouverture dominicale pour le magasin GEMO situé sur la commune pour l'année 2022**

Dans les établissements de commerce de détail, le repos dominical hebdomadaire peut être supprimé les dimanches désignés, dans la limite de douze par an, par décision du Maire prise après avis de son conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

En date du 15 novembre 2021, Monsieur le Maire d'Ezanville a sollicité l'avis de PLAINE VALLEE afin d'autoriser l'ouverture des commerces situés sur son territoire **neuf dimanches de l'année 2022, à savoir les 26 juin, 03 et 10 juillet, 28 août, 04 et 25 septembre, 04,11 et 18 décembre 2022.**

Il est précisé que ces dérogations au repos dominical visent à permettre à une ou plusieurs catégories de commerce de détail d'exercer leur activité le dimanche avec le concours de salariés à l'occasion des périodes de rentrées scolaires, de soldes, de fêtes de fin d'année et qu'elles répondent par ailleurs à une demande des fédérations locales de commerces.

Les salariés employés les dimanches sur autorisation du Maire, devront bénéficier d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée de travail équivalente.

L'arrêté municipal mentionnera cette contrepartie financière obligatoire au travail dominical (étant entendu qu'une majoration de salaire ou une gratification plus avantageuse pour le

salarié peut être prévue par une convention ou accord collectif, par un usage ou encore par une décision unilatérale de l'employeur).

Les salariés dont le repos dominical a été supprimé dans le cadre de la dérogation municipale ont également droit à un repos compensateur équivalent en temps.

L'arrêté municipal devra nécessairement préciser les modalités d'octroi dudit repos compensateur. Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant un jour férié légal (la veille), le repos compensateur sera obligatoirement donné ce jour de fête.

Le Maire est tenu de fixer les conditions dans lesquelles le repos compensateur est accordé : soit collectivement, soit par roulement, dans la quinzaine qui précède ou, selon le cas, qui suit le dimanche travaillé.

Le Maire devra obligatoirement choisir une de ces modalités et l'imposer aux employeurs bénéficiaires de la dérogation dans le souci d'assurer l'égalité des conditions entre établissements concurrents.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer pour l'autorisation de 9 dérogations au repos dominical pour le magasin GEMO situé sur son territoire.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal PAR 26 VOIX POUR (MM BATTAGLIA, RAFAITIN, POLLET, WEBER, LE PIERRE, MALET, FREMONT, SARETTO, BARRIERE, CORNEVAUX, BELLEUF, MEGRET, VAN UXEN, KLEIN, SARETTO, SAGNELONGE, PAVOINE, MEZIANE, ROUDILLON, DELLOUH, ZRIEM, GOSMANT, SINAY, GIMENO, KERSCAVEN, LEROUX)**

**3 CONTRE (MM LEDUC, SCHAAFF, LAMBRET) autorise la dérogation au repos dominical pour le magasin GEMO situé sur son territoire pour les dates de l'année 2022 citées ci-dessus.**



CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 JANVIER 2022

EZANVILLE ENSEMBLE

Questions au maire :

Point N°1 : Nous avons bien lu dans l'introduction du ROB l'engagement du gouvernement à maintenir la dotation de la DGF pour les collectivités mais nous constatons à l'inverse une baisse régulière des dotations pour la période 2016 à 2020 (-19,35%), qu'en est-il pour l'année 2021 et quels sont les projections pour 2022 ?

**Réponse de Mme RAFAITIN : le montant de la DGF attribuée à Ezanville en 2021 est de 835.674 euros et elle devrait être légèrement inférieure pour 2022.**

Dans le chapitre amélioration du cadre de vie, pour favoriser le développement durable, envisage-t-on d'installer une ou des bornes de recharge électrique pour les véhicules ? Si oui, dans quels lieux ?

**Réponse de M. BATTAGLIA : Oui, j'y travaille depuis quelques mois avec le syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunications du Val d'Oise. Le syndicat est actuellement à la recherche d'un assistant afin d'élaborer la meilleure stratégie d'implantation des bornes, du mode de paiement etc (entreprise approchée MOBILIS). Lieux prévus : place de la Mairie et place Elluin Devillers**

Dans la conclusion vous citez trois projets majeurs programmés sur la durée du mandat, quel est le budget prévu pour chacun de ses trois projets ? Quel est la part du budget investissement 2022 consacré à chacun de ses trois projets. Quel sont les emprunts envisagés qui seront nécessaires pour financer la réalisation et l'aboutissement de ce plan d'investissement?

**Réponse de M. BATTAGLIA : Nous n'avons pas 3 mais 4 projets majeurs :**

**1 : les travaux de l'église pour 1,5 M/€**

**2 : la ZAC pour 2 M/€**

**3 : Centre culturel pour 5 M/€**

**4 : le pôle gare pour 1,5 M/€**

**Nous envisageons un emprunt entre 2 et 3 M/€ sachant que les taux sont extrêmement bas**

**Le sujet sera débattu en commission des finances et passer en CM**

Point N°2 : Nous nous étonnons de la délibération demandée au conseil concernant un matériel déjà posé. Nous pensons qu'un éclairage public supplémentaire sur ce passage serait indispensable en complément du feu tricolore. Nous aurions préféré réaliser cette remarque en commission travaux.

**Devant la dangerosité de ce carrefour principalement pour les collégiens, j'ai travaillé avec le service des routes du Département, dans un 1er temps sur la vitesse : 3 plateaux surélevés ont été mis en place, ensuite nous avons décidé de la mise en place de feux tricolores avec "coup de poing". Je vais étudier le rajout d'éclairage mais je ne souhaite pas créer une gêne pour les riverains à proximité.**

Point N°3 : Nous souhaitons obtenir le diagnostic local de sécurité. Quel bilan chiffré et précis peut-on tirer de l'utilisation des caméras ainsi que des interventions de la police municipale ?

### **Lecture des chiffres de la PM et attente du rapport du Commandant Plisson**

Questions diverses :

- Éleusis : quels est le nouveau propriétaire des lieux et quel est son projet ?
- **j'ai rencontré les nouveaux propriétaires qui m'ont fait part d'un premier projet que j'ai refusé en leur indiquant nos souhaits**
- Quels sont les projets concernant l'ESAT et l'avenir des locaux ?
- **Site toujours exploité par l'ESAT avec paiement d'un loyer à la commune ; A un moment, ils avaient envisagé de le racheter**
- Quelle est l'utilisation prévue des anciens locaux de la perception ?
- **Etudes en cours, nous sommes actuellement sur plusieurs pistes**

Question orale

« Un Avenir pour Ezanville » - Mr Yves Kerscaven :

Pourquoi ne pas avoir présenté les chiffres du ROB avec 2021 ?

**Réponse de Mme RAFAITIN : l'exercice 2021 est en cours de vérification par le service financier et la Trésorerie. Nous ne pouvons pas transmettre de chiffres au public tant que l'exercice 2021 n'est pas approuvé par les instances, cette information a été transmise lors de la commission des finances qui s'est tenue le 18 janvier 2022.**

L'Ordre du Jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Eric BATTAGLIA  
Le Maire d'Ezanville